

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Promutuel Verchères – Les Forges, société mutuelle d'assurance générale

Avis de délivrance de permis suite à une fusion

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 1^{er} octobre 2015, un permis d'assureur à Promutuel Verchères – Les Forges, société mutuelle d'assurance générale l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- | | |
|--|---------------------------------|
| - Assurance automobile | - Assurance de frais juridiques |
| - Assurance de biens | - Assurance contre l'incendie |
| - Assurance des chaudières et des machines | - Assurance de responsabilité |
| - Assurance cautionnement | - Assurance maritime* |
| - Assurance contre le détournement | |

*Dans la catégorie assurance maritime, les activités de l'assureur sont limitées à la prise en charge de risques liés à des embarcations de plaisance utilisées exclusivement à des fins récréatives et personnelles, sans rémunération ou but lucratif.

Ce permis est délivré suite à la fusion Promutuel Verchères, société mutuelle d'assurance générale et de Promutuel Lac St-Pierre – Les Forges, société mutuelle d'assurance générale.

Le siège de l'assureur est situé au 300, route Marie-Victorin, Baie-du-Febvre, Québec, J0G 1A0.

Fait le 5 octobre 2015

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.